Dimanche, 7 octobre 1849. EDITION DU MATIN. 1re année. — N° 125.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
PARIS. . . .	24 fr.	12 fr.	6 fr.	2 fr. »»
SEINE. . . .	28 »	14 »	7 »	2 50
DÉPARTEMENTS .	32 »	16 »	8 »	3 »»
ÉTRANGER . .	32 »	16 »	8 »	» »»

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

L'UN DES RÉDACTEURS GÉRANT : ALPHONSE HERMANT.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES.

Une à neuf fois dans un mois, la ligne. . .	» fr. 40 c.
Dix fois dans un mois.	» — 30
Réclames.	1 — »»
Faits divers	1 — 50

Les manuscrits déposés ne seront pas rendus. — Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. Eugène CARPENTIER.

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Impr. centrale des Chemins de fer de NAPOLEON CHAIX, r Bergère, 20

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 24 mai 1848.

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 6 OCTOBRE 1849.

Il n'est pas probable que le différend américain nous expose à une guerre maritime, mais ce qui est sûr et ce que nous dirons d'avance c'est que cette complication, par cela même qu'elle est politique et internationale, ne se terminera qu'à notre désavantage.

Il nous arrivera dans le Nouveau-Monde ce que nous essuyons chaque jour dans notre vieille Europe, — la honte et le dommage : l'un entraîne l'autre. Si beaucoup d'entre nous se sont depuis longtemps résignés à la honte, c'est qu'ils ne savaient pas ce que coûte la honte. Rien ne coûte autant. Le gouvernement de Louis-Philippe a commencé la ruine financière de la France le jour où il a forfait à l'honneur national. Il lui a fallu dès-lors payer en argent et en places les avocats assez effrontés pour défendre et glorifier l'abandon de la question du Nord, les négociations sur la Belgique, celles sur les affaires de l'Egypte et de la Syrie, jusqu'au traité de la Tafna. L'argent, les places ont été donnés à Dupin, à d'Argout, à Thiers, à Teste, à Cubières. Cependant l'Europe exigeait de nouvelles concessions et le gouvernement n'avait plus de quoi payer ses hontes : l'argent et les places commencèrent à lui manquer. Ceux qui s'étaient enrichis et élevés par l'opprobre, les journalistes et les avocats, devenus ministres, gouverneurs de la Banque, avocats généraux, préfets, voulaient jouir en paix des fruits de leur ignominie. Ils n'avaient plus besoin de la royauté, ils avaient tiré d'elle tout ce qu'elle pouvait donner. Il ne leur restait qu'à conserver ce qu'ils avaient acquis.

Les Dupin, les d'Argout, les Thiers, les Molé devinrent républicains. C'était pour eux le moyen le plus sûr de conserver leurs positions matérielles et d'introduire dans le gouvernement de la République l'esprit orléaniste. Cet esprit continue d'inspirer tous nos politiques.

La querelle que nous allons avoir avec les Etats-Unis d'Amérique est une suite nécessaire des traditions orléanistes, conservées fidèlement dans notre diplomatie. Du temps de Louis-Philippe, il était accepté comme axiome dans notre monde diplomatique qu'il fallait savoir souffrir *tout* de la part des gouvernements forts et oser tout contre les gouvernements *faibles*. On sait ce que nous avons supporté de la part de la Russie et de l'Autriche, et ce dont nous avons menacé la reine Pomaré, le bey de Tunis et la République suisse.

Les sectateurs du système orléaniste le poussent maintenant jusqu'à ses dernières conséquences. Louis-Philippe est déjà dépassé. Ce monarque avait certains égards pour la république des États-unis ; il connaissait les forces matérielles dont elle disposait. Tout en détestant son principe gouvernemental, il avait un grand respect pour ses flottes, ses chemins de fer et sa marine marchande. Les élèves de Louis-Philippe, nos ministres actuels, n'ont plus les scrupules de leur maître.

Dans leur zèle monarchique, ils paraissent décidés à traiter la république du Nouveau-Monde de la même manière dont ils ont traité la république de Rome.

Il n'y a pas plus de hasard dans le monde politique que dans le monde physique. Notre différend avec les Américains est le résultat des mauvaises dispositions de nos gouvernants à l'égard de tous les pays libres, ou aspirant à le devenir.

Cette mauvaise disposition fait la difficulté et le danger de la question. Il y a aussi, avouons-le, de la part de l'Amérique une prévention morale contre nous. On y apprécie la part que nous avons prise aux affaires polonaises, hongroises et italiennes ; on regarde notre politique comme subordonnée aux volontés de l'étranger ; on nous traite en conséquence. S'il y a lieu à négocier sérieusement, on s'adressera à l'étranger. On nous proposera probablement la médiation de la Prusse ou de la Russie.

Nous n'aurons pas à livrer des combats de mer, nous n'aurons qu'à subir une nouvelle humiliation diplomatique.

Lors de l'établissement de la République française de Février, il n'y eut que trois Peuples dont les représentants aient mis de la bonne foi et de l'empressement à reconnaître et à saluer le nouveau gouvernement : ce furent les Suisses, les Italiens et les Américains.

On sait ce qu'est devenue l'Italie, grâce à notre intervention. Nous voilà en querelle avec l'Amérique. Bientôt viendra le tour de la Suisse.

Les monarques ont pour règle de ne jamais tenir compte des services que leur rendent leurs amis. On est toujours sûr de l'ami, c'est l'ennemi qu'il faut soigner. Nos diplomates républicains pratiquent on ne peut mieux ce système.

La Russie fut la dernière à nous reconnaître. Elle n'a pas certes à regretter ce retard.

On lit dans la *Patrie :*

« On assure que le gouvernement a reçu la nouvelle officielle que le cabinet de Vienne aurait remis les passeports au ministre turc à la cour d'Autriche ; d'un autre côté, un courrier extraordinaire arrivé de Constantinople à Vienne, le 1er octobre, y a apporté la nouvelle officielle que les ministres de la Russie et d'Autriche auprès de la Porte, avaient demandé leurs passeports. La rupture serait ainsi complète. »

SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE.

Supprimera-t-on l'impôt du port d'arme, ou bien conservera-t-on cet impôt ? Et dans le cas de la suppression, imposera-t-on la poudre de chasse, ou bien imposera-t-on les chiens ? Telles sont les graves et importantes questions qui ont été agitées par l'Assemblée législative, dans la séance de ce jour ! ! !

Avions-nous tort quand hier nous résumions les débats de la représentation nationale par ces mots : « Discussions oiseuses, causeries bruyantes, gaspillage des ressources du trésor..... »

Il est vrai que cette dissertation sur la chasse a été pour M. Dufournel, avocat d'une entière blancheur, l'occasion d'un discours plein de sel et de points d'interrogation, dans lequel l'honorable a démontré par A plus B qu'il était plus démocrate que les démocrates, plus républicain que la République.

Néanmoins, le pays eût fait grâce à M. Dufournel de sa démonstration si, laissant là la chasse, le port d'arme et les chiens, l'Assemblée eût discuté quelques mesures relatives à la reprise des travaux ou à la diminution de ses misères.

Soyons juste ; on a bien voulu permettre au citoyen Nadaud de développer une proposition relative aux lois d'expropriation pour cause d'utilité publique ; mais la parole du représentant de la Creuse a été constamment étouffée par le bourdonnement des conversations particulières des centres. Il est vrai que le projet du citoyen Nadaud avait en vue l'assainissement de certains quartiers mal percés, l'augmentation des travaux, la reprise du commerce et de l'industrie, etc.

Qu'est-ce que cela, comparé aux petites causeries de ces messieurs ?

Le citoyen Nadaud demandait que, lorsque des travaux seraient reconnus d'utilité publique, la ville de Paris fût autorisée à acquérir, en plus des terrains nécessaires à la construction de rues, places, etc., un espace variable sur chaque côté de ces voies pour y construire des bâtiments. C'était, a dit la commission chargée de l'examen du projet, l'atteinte la plus grave au droit de propriété : donc, l'Assemblée s'est empressée de voter le rejet de la prise en considération.

Nous, dont la plume n'est pas libre sur la question de propriété, nous nous garderons d'entrer dans le débat ; nous constatons uniquement l'enterrement de la proposition.

Toutes ces futilités ne doivent pas nous faire oublier l'incident qui a ouvert la séance. Hier le citoyen Mathieu (de la Drôme), déposant sur le bureau de l'Assemblée une pétition relative à l'enseignement gratuit, s'était étonné de la substitution au *Moniteur* du mot *monsieur* au mot *citoyen*. Aujourd'hui, le citoyen Antony Thouret a posé ce dilemme : la substitution commandée par M. Dupin est significative ou insignifiante ; si ingnifiante, pourquoi l'avoir faite ? si significative, pourquoi ne pas gratter de la face de nos monuments les mots *liberté*, *égalité*, *fraternité*, et cette date 22, 23 et 24 février ? Pourquoi ne pas substituer au drapeau tricolore le drapeau blanc, au mot *République* le mot *royauté?*

Ne vous arrêtez pas en si bon chemin, a dit le citoyen Pierre Leroux ; vous venez de supprimer le mot citoyen, appelez-vous *sujets :* j'en sais beaucoup parmi vous qui s'honoreront de ce titre.

L'apostrophe était méritée. Or, comme rien n'offense autant que la vérité, la droite a bondi de fureur, interpellant l'orateur et demandant à grands cris son rappel à l'ordre. Mais lui, sans s'émouvoir, leur montrait la Constitution, et leur indiquant par ses gestes qu'il fallait, après tant de profanations, mettre à néant cette loi, il ajoutait : Choisissez le titre qu'il vous faut : voulez-vous être barons, ducs, comtes ou pairs ? Vous n'avez qu'à dire, car vous êtes majorité.

Quant à l'auteur de tout ce vacarme, honteux de la responsabilité qu'il avait endossée, il s'est jeté dans des explications confuses et s'est sauvé par un bon mot : Appelons-nous *monsieur* et soyons *citoyens*.

Dans le courant de la séance, le citoyen Napoléon Bonaparte a retiré sa première proposition d'amnistie, et lui en a substitué trois autres.

La première aurait pour but le rappel des Bourbons de la branche aînée exilés par Louis-Philippe ;

La seconde, le rappel des Bourbons de la branche cadette, exilés par l'Assemblée constituante ;

La troisième, la mise en liberté des transportés de juin, détenus sans jugement sur les pontons de la République.

D'après des renseignements que nous avons tout lieu de croire certains, la fameuse lettre du président de la République à M. Ney aurait eu un but bien mesquin à côté de l'importance qu'on lui a prêtée. Voici le fait :

Il paraîtrait que M. de Falloux, désespérant d'arriver à bonne fin dans la question romaine par les procédés connus, et voyant que les puissances ne tenaient guère compte de notre diplomatie, aurait rédigé ou du moins tracé le plan de cette fameuse lettre. Il comptait sur l'effet qu'elle devait produire pour renouer les relations diplomatiques sur de nouvelles bases ; mais il semblerait que les intéressés dans la question n'en auraient pas tenu plus de compte que des notes expédiées avant la lettre elle-même.

Ainsi donc tous ces désaveux et ces désapprobations n'auraient été qu'une comédie. Nous voulons bien croire pour l'honneur de la France que cette explication est tout au moins erronée.

On écrit de Gibraltar, le 26 septembre, au *Times :*

« On croit que le vaisseau de ligne français et les deux bateaux à vapeur qui ont jeté l'ancre dans la baie de Tanger le 26 sont arrivés de Toulon, et que leur présence a trait au règlement de la dispute entre la France et le Maroc.

« Un bateau à vapeur français avec un bateau à vapeur espagnol sont en vue d'Algesiras. »

On lit dans l'*Evénement :*

« Il paraît certain aujourd'hui que le rappel du major Poussin était décidé avant qu'on connût à Paris les derniers faits qui avaient décidé le général Taylor à lui signifier une espèce de congé.

» M. de Bois-le-Comte avait été, il y a bientôt trois semaines, désigné pour le poste de Washington, et si sa nomination avait tardé à paraître c'est que, dans l'intervalle, un ministre avait eu la pensée de proposer pour cette mission M. Armand Marrast, qui, assure-t-on de nouveau, n'avait pas été consulté. »

Nous avons applaudi à la proposition du citoyen Napoléon Bonaparte. C'eût été là un acte de clémence digne de la République, disons mieux, un acte de haute justice.

L'exil et la proscription sont dans les mœurs monarchiques. Il était bien à un représentant républicain de rappeler à la République qu'elle doit rompre avec les traditions de la monarchie.

Ce qui est une nécessité autant qu'une tradition pour la monarchie n'en peut être une pour la République ; leurs dogmes sont différents : l'une a écrit sur son oriflamme le mot *compression* ; l'autre a écrit sur son drapeau le mot *fraternité*. Celle-là, relevant du droit divin, est la *maîtresse* de ses sujets : celle-ci, relevant du droit national, est la *mère* des citoyens ; la miséricorde est un devoir pour une *mère* ; elle n'en est pas un pour un *maître*. Le bourreau est le premier ministre d'un bon roi, a dit un partisan de l'absolutisme royal.

La proposition du citoyen Napoléon Bonaparte a été rejetée par les légitimistes et les réactionnaires orléanistes de la commission ; nous nous y attendions. Ils sont conséquents avec leurs principes. La clémence, ce caractère auguste de la force, n'a rien de commun avec la royauté, qui dans sa faiblesse a besoin d'im-

---

FEUILLETON DE LA TRIBUNE DES PEUPLES.

DU 7 OCTOBRE 1849.

BENA-MOUDHI

A LA RECHERCHE DU BONHEUR DES PEUPLES (1).

(LÉGENDE ORIENTALE.)

Les deux amis étaient encore sous l'impression de cette scène qui attestait des caprices de la fortune, lorsqu'on entendit un grand bruit dans l'entrepont, et que tout à coup on vit paraître sur le tillac de la joncque deux matelots de caste malaise qui se battaient avec un acharnement horrible, et l'un d'eux avait déjà reçu plusieurs coups de poignard au visage et aux bras. Ces malheureux s'étaient introduits dans la cale, y avaient défoncé une caisse d'opium solidifié et en avaient fumé à fortes doses, ce qui les mettait dans un état d'exaspération tel qu'ils ne reconnurent ni la voix du capitaine, ni celle de leur compatriote, ni les matelots qui vinrent pour les séparer et les mettre aux fers ; ils se poursuivirent sur le pont, brandissant en l'air leurs cimeterres sanglants et la lutte recommença plus terrible, plus cruelle.

Au moment où on allait cependant s'emparer d'eux, celui qui avait été le plus grièvement blessé, et dont le sang inondait le corps, enfonça son arme acérée dans le cœur de son adversaire, qui tomba mort aussitôt.

Prompt comme l'éclair, il s'en frappa lui-même d'un coup affreux en s'élançant à la mer, où il disparut. Deux heures plus tard, le même élément recevait le cadavre mutilé de l'autre Malais !..

Ce tableau était effrayant, il devint horrible !... Les passagers apprirent des autres matelots que ces deux misérables étaient frères !

Quant à Béna-Moudhi, il était resté plus mort que vif pendant que ce drame féroce s'était passé.

Oh ! mon ami, dit-il au Malais, quand il eut repris sa tranquillité, je vois que ma tâche devient de plus en plus difficile ; c'est vraiment à désespérer de l'espèce humaine.

— Continuez-vous votre voyage ? fit son compagnon.

— Sans doute ; et vous, quand vous retournerez dans votre patrie, dites à vos compatriotes, et afin qu'ils s'en pénètrent bien, que

« La plus belle victoire est celle qu'on gagne sans répandre de sang. »

C'est aux idées qu'on la devra plus tard.

— Pour vous donner une idée des habitants de mon pays, reprit le Malais, qui venait d'écrire cette dernière sentence sur ses tablettes, je vais vous raconter une histoire épouvantable dans laquelle aussi l'opium a joué le rôle principal.

— Qu'on l'interdise une fois pour toutes, fit Béna-Moudhi, avec indignation.

— Mais c'est impossible.... Vous rappelez-vous des pendus ?

— Oh ! ne me parlez plus de cela.

— Soit ; mais voici ce qui est arrivé à Sumatra peu de temps avant que l'humanité européenne ait aboli l'infâme exploitation de l'homme par l'homme... l'esclavage, pour mieux dire.

— J'écoute, mais je n'en continuerai pas moins mon voyage dont le but est le bonheur des Peuples, car je sais bien « que le plus mauvais des hommes est celui qui n'emploie pas ses talents et quelques lambeaux de sa fortune pour le bien et l'utilité des autres. »

— Parlez donc, mon cher, je vous écouterai avec attention, ajouta l'Indien.

— Il y a quelques années de cela, et j'étais bien jeune, lorsqu'un bâtiment armé en Occident pour venir dans nos parages faire la traite des nègres, comme on le disait à cette époque, faillit se perdre ainsi que tous ceux qui le montait pour rester ensuite à la merci de l'Océan ; l'œuvre de destruction eût été complète.

Ce navire, du port de 250 tonneaux, à ce que l'on m'a dit, a fait voile pour la côte malaise, ayant dans une partie de son chargement quelques caisses d'opium liquide destinées pour Batavia ; le reste de la cargaison, à destinations différentes, avait été vendu ou laissé en route dans les entrepôts.

Le brick avait réalisé ses pacotilles en piastres d'Espagne et continuait son voyage, lorsque arrivé dans le détroit de la Sonde, en vue d'une petite île qu'on appelle l'île du Prince, faisant bonne route vers Batavia, cette colonie hollandaise si riche, si florissante, fut assailli par un coup de vent des plus violents qui l'éloigna des côtes de Java et le poussa dans le sud de Sumatra, où il devait prendre plus tard la traite, qui était le principal but de son armement.

Retourner à Batavia après la tempête, c'était perdre un temps précieux, car la mousson favorable allait finir, et il fallait autant que possible en profiter pour le retour. Le capitaine se décida donc à traiter de suite de son chargement et à garder ses caisses pour un autre voyage.

— Mes pauvres compatriotes abondaient à la côte, car la guerre avait, hélas ! laissé sur son passage beaucoup de maux et bien des esclaves enchaînés à la victoire ! En huit jours, au plus, les hommes furent achetés et on les disposa à fond de cale, les fers aux pieds, comme cela se pratiquait à bord des bâtiments de traite.

Les Malais, ainsi que vous l'avez vu, ont un caractère irascible : ils sont vindicatifs, passionnés, entreprenants, adonnés aux liqueurs alcooliques et surtout à l'opium, qui leur procure une ivresse dangereuse.

— Pourquoi faut-il, mon cher Béna-Moudhi, que je vous fasse ici le tableau des misères de ma patrie ? mais vous cherchez à vous instruire des mœurs des Peuples ; vous éclairerez ceux que vous avez encore à voir en leur signalant les écueils où les autres ont péri.

— Ceux que nous avons vus, dit l'Indien, ont beaucoup à apprendre, mais

« C'est à force de se tromper que l'homme devient habile. »

— Continuez, s'il vous plaît.

— Il fallait prendre de nombreuses précautions, exercer une surveillance active et déployer une grande sévérité pour contenir dans l'ordre les insulaires de mon pays. Plusieurs de ces moyens furent sans doute négligés à bord du navire traitant, car, quelques jours après le départ, à la tombée de la nuit, on entendit dans la cale un vacarme épouvantable ; tous les tigres de Sundry, dans leurs rugissements, n'eussent pas frappé les oreilles de tant de stupeur, de tant de crainte !

— Les esclaves avaient brisé leurs fers..... ils voyaient le ciel, et se précipitaient par le panneau de l'entrepont vers la chambre du capitaine qui les avait achetés comme des bêtes de somme.

— Instruit du danger par les premiers cris, le commandant avait gagné le pont, suivi d'un officier qui dormait alors dans sa cabine en attendant le *quart* qu'il devait prendre plus tard ; tout le reste de l'équipage soupait tranquillement sur le pont.

Le danger était imminent ; les Malais étaient possesseurs des armes qui se trouvaient dans la chambre du capitaine, et celles du service du pont étaient de beaucoup insuffisantes pour la défense.

Le capitaine, cependant, ne perdit point la tête ; il ordonna aussitôt de fermer le grand panneau et les écoutilles.

(1) Voir le numéro du 2, 4 et 5 octobre.

placabilité pour vivre et se perpétuer, qui a donné pour fondements au trône les forts, les prisons d'état, les bastilles.

Les bastilles, ne l'oublions pas, sont de création monarchique.

Les journaux légitimistes protestent à l'envi contre l'initiative prise par un représentant républicain en faveur du principe d'égalité et de fraternité. Ils s'indignent surtout qu'on ait semblé assimiler aux insurgés de juin les conspirateurs à nom dynastique en appelant indistinctement sur tous les proscrits une large et commune clémence. Leur indignation n'est fondée que sur d'absurdes préjugés. On est également coupable, qu'on viole une charte jurée comme Charles X, qu'on trahisse et déshonore une nation comme Louis-Philippe, qu'on se révolte contre une assemblée issue du suffrage universel, comme les insurgés de juin. Le crime est toujours le crime, qu'il soit commis par un enfant du Peuple ou par ce qu'on appelait autrefois un enfant de France, et l'on est on ne peut plus mal venu de nos jours à vouloir établir des distinctions de classe et de famille devant l'impartiale clémence de la République.

Que les légitimistes éprouvent de la répugnance à accepter le nom de *citoyen français* pour le personnage objet de leur culte fétichique, cela se conçoit; mais qu'ils prétendent que la maison de Bourbon n'a pas besoin d'être *amnistiée* par la France, et qu'ils crient à ce sujet contre une prétendue assimilation *monstrueuse, profondément blessante pour la dignité nationale*, voilà ce qui se comprend beaucoup moins. Ces messieurs, qui oublient trop volontiers toutes les trahisons dont la branche aînée comme la branche cadette des Bourbons s'est rendue coupable envers la nation, devraient au moins se souvenir qu'en attendant la restauration du *Désiré* ils vivent bon gré mal gré sous un régime d'égalité et de fraternité, et qu'à ce titre il y aurait de la prudence à ne pas tant montrer de superbe aristocratique.

M. Napoléon Bonaparte, appelé dans le sein de la commission, a cru devoir se justifier de toute pensée d'assimilation. C'est là un acte d'inqualifiable faiblesse; on ne doit pas descendre à s'excuser d'un vœu *général*, quand ce vœu surtout est une pensée d'humanité et de haute clémence. Il ne suffit pas d'avoir une généreuse inspiration, il faut avoir le courage de la produire devant tous. Quand on n'a pas la fermeté de sa pensée, on laisse le soin de la réaliser à d'autres plus hardis ou plus complets.

Mais revenons aux organes du royalisme. La France, suivant eux, n'a pas le droit de déclarer citoyens les princes qui se posent en prétendants à l'étranger. La France est leur patrimoine, leur chose légitime; la France est leur esclave révoltée; ce n'est pas à elle à les amnistier, c'est à eux à lui pardonner l'audace qui lui a pris d'être libre et républicaine.—C'est toujours le même incorrigible aveuglement!

La *Presse* ne comprend pas le zèle aveugle des organes du monarchisme, mais elle se place pour les blâmer à un autre point de vue que nous.

Elle ne voit dans l'amnistie qu'un acte de prévision politique; elle songe qu'il faudra dans quelque temps à la République un nouveau président, et elle apprécie la proposition de M. N. Bonaparte comme un expédient propre à fournir un bon nombre de présidents au choix de la France.

Les hommes dynastiques sont pour la *Presse* une excellente pépinière à présidents pour les besoins à venir de la République. C'est aussi du zèle, comme on voit, mais dans un autre sens.

Est-il donc nécessaire que le président futur appartienne de nom et de sang à l'une de ces familles royales que nos révolutions ont chassées? On peut porter un grand nom dynastique et n'être qu'un bien triste personnage politique: cela s'est vu, cela se voit; ce n'est pas la *Presse* qui nous contredira!

Mais la *Presse*, qui a le flair politique très fin, elle qui sait *prévoir* et s'y prendre à temps, semble ne pas soupçonner que, la révision de la constitution étant votée, la République pourrait fort bien vouloir se passer de président.

La présidence est une réminiscence monarchique, un reste d'institution constitutionnelle, une vraie superfétation dans une démocratie pure où le pouvoir doit être *un* et résider dans l'Assemblée nationale, laquelle délègue le pouvoir exécutif à un président du conseil des ministres, élu pour un temps illimité, mais toujours révocable.

C'est là le système rationnel où nous voulons tendre de plus en plus, nous qui appartenons de cœur et d'abnégation à la démocratie française.

Cependant, si en 1852 le Peuple voulait encore se passer la fantaisie d'un président, nous ne voyons pas avec la *Presse* qu'il y ait nécessité pour lui de le choisir dans les rangs des personnages dynastiques. Il y a d'autres candidatures possibles, sinon probables.

La France n'est pas si dépourvue d'hommes que la *Presse* semble le croire. Elle a des hommes d'Etat à qui ne manquent ni le talent, ni l'ambition; des avocats ministres, des poètes orateurs qui ne doutent point de leur étoile; des publicistes émérites, pleins de vues et d'idées neuves, capables d'en fournir une chaque jour. Pourquoi ne prendrait-elle pas tel ou tel d'entre eux pour en faire un président?— M. de Girardin, par exemple.

La *Presse* trouverait-elle à redire à ce choix? Quant à nous, qui ne mesurons point la valeur d'un homme sur l'illustration du nom qu'il porte, nous ne comprenons point qu'il soit moins digne de l'ambition de l'éminent publiciste dont nous parlons d'être président lui-même que d'être ministre *dirigeant* sous la présidence d'un masque dynastique.

Mais la *Presse* nous répondra peut-être que nous ne savons rien prévoir.

Quoi qu'il en soit, nous avons appuyé la proposition du citoyen N. Bonaparte parce que nous y avons vu non un acte d'habileté ou de prévision politique, mais un acte de justice, de dignité et de civilisation. En faisant des *citoyens* de tous les princes exilés on faisait un appel à leurs sentiments, on tentait de les rallier au grand parti national français.

D'ailleurs la République, en les rappelant dans son sein, montrait à tous les partis qu'elle ne redoute pas la présence des *prétendants*. C'était faire preuve de force autant que d'humanité. Que si ces princes, abusant de la magnanimité de la République, avaient osé conspirer contre elle sur le sol même de la patrie, eh bien! elle les avait à la portée du glaive; elle les aurait forcés de l'attaquer en face, l'épée à la main et debout, et non embusqués misérablement derrière les ténèbres de leurs conspirations à l'étranger. Elle les aurait vaincus par le fer après avoir cherché à les vaincre par la clémence, et cette fois, poussée à bout de patience et de miséricorde, et suivant à son tour les exemples de sévérité flétrissante que lui a donnés, dans ces derniers temps, la réaction monarchique, elle se serait souvenue qu'il y a désormais des pontons et des bagnes pour les criminels d'Etat.

Nous empruntons à la *Gazette de Cologne* les détails suivants sur les antécédents de M. Alexandre Hubner, le nouveau ministre d'Autriche en France. Ce débutant dans les hautes sphères de la diplomatie est un élève de Pilat, Jarcke et compagnie, ces familiers de Metternich; on l'employait à des missions et investigations secrètes, et on lui donna pour récompense le consulat général autrichien à Leipsig. Dans ce poste, il surveillait pour ainsi dire toute la presse allemande, et les rapports des sujets autrichiens avec elle. C'est principalement sur les renseignements fournis par M. Hubner que le cabinet de Vienne dirigeait ses défenses et réquisitions contre la presse libérale; il faisait faire aussi à cet agent des voyages dans le même but à Paris et à Milan, et c'est dans cette dernière ville que la Révolution de 1848 le surprit.

Délivré par Radetzki, M. Hubner passa depuis dans les bureaux du premier ministre actuel, prince de Schwartzenberg, et y fut un des rédacteurs pour les affaires d'Allemagne. La *Gazette de Cologne* termine cette notice par les remarques suivantes: « Ces messieurs de Paris seraient bien mal instruits s'ils croyaient devoir se trouver flattés de posséder chez eux M. Hubner pour ministre. A la République on envoie, il est vrai, un bourgeois; mais on ne devrait pas éprouver un vif mouvement de satisfaction à l'Elysée, lorsqu'on voit qu'on accrédite auprès du nouvel Etat un employé de l'ancien régime, un élève de l'école de Metternich, un enfant gâté de la police d'avant Février. Tel est le représentant de l'Autriche constitutionnelle; aussi ce choix jette-t-il beaucoup de lumière sur la direction des affaires extérieures de cet empire. »

Tous les journaux étrangers et les principaux de la France ont donné des fragments de la lettre attribuée au prince Czartoryski et adressée au général Dembinski. Nous la donnons ici en entier comme un document politique remarquable par ses idées et ses tendances et qui, comme tel, a éveillé l'attention du monde politique. (Voir le nº 102 de la *Tribune des Peuples*):

« Paris, 5 juin.

» Général,

» Je me réjouis de vous pouvoir exprimer tout mon bonheur et toutes mes félicitations à cause de la tournure favorable que la guerre de Hongrie a prise peu après votre arrivée dans ce pays, et à cause des victoires brillantes que vous venez d'y remporter.

Mais un moment dangereux s'approche, ou plutôt est déjà arrivé, où les troupes auxiliaires russes doivent agir de concert avec les Autrichiens. Oh! que la Providence, qui vous a protégé jusqu'à présent, vous réserve pour de nouvelles victoires, jusqu'à ce que vous ayez délivré notre pays. Tout en appréhendant des mésintelligences et des insubordinations nouvelles, je suis sûr, général, qu'après la publication de notre mémorial vous n'avez point cessé d'appuyer dans son sens sur l'*union* des Slaves. C'est la justice qui la demande, c'est l'intérêt des Maggyars qui nous y doit pousser; leur sécurité à l'avenir, leur salut actuel et enfin la possibilité de défense contre les forces immenses de l'ennemi qui augmentent à chaque instant et qui même, en cas d'issue favorable, ne peuvent être vaincus tout d'un coup; et que serait-ce si le sort vous trahissait?

J'espère que M*** est déjà avec vous (tout en regrettant que ce ne soit pas plus tôt), et qu'il vous communiquera les désirs des Slaves, qui se proposent, en cas de besoin, de se lever avec énergie. Si vous n'épargnez point vos soins, général, pour réaliser ce désir le plus tôt possible, vous rendrez de nouveau un service immense aux Madgyars et à la Pologne. Cet acte, aussi légitime que prudent et noble, fera acquérir aux Madgyars la plus grande gloire en Europe, et leur donnera des avantages innombrables.

La question, quand et comment notre pays doit se préparer aux combats et les engager, doit être, général, le sujet de votre attention continuelle et spéciale. Il faut, je pense, que la Pologne, qui a été frappée de tant de coups sinistres, et consternée par tant d'infortunes, soit le plus longtemps possible placée à l'arrière-garde. C'est en quoi nous sommes parfaitement d'accord.

Que les Polonais combattent sous les drapeaux hongrois, qu'ils ne cessent de tendre vers leur but, mais que la Pologne soit réservée aux coups décisifs et qu'elle évite sa perte à laquelle la pousseraient des insurrections partielles et mal préparées.

Il est encore une autre cause qui doit nous détourner des explosions précoces. Nous savons tout ce qu'il y a d'éléments de mécontentement et de révolte dans l'armée et dans la nation russe; une insurrection intempestive les annihilerait. La guerre hongroise favorisera leur développement. Le temps les fera mûrir et éclater.

Nous devons agir sur les pays polonais en possession russe. Il faut d'abord disposer des expéditions en Lithuanie et en Ukraine avant d'accéder aux insurrections du royaume de Pologne et des autres provinces; Cracovie ainsi que la Gallicie ne doivent prendre les armes que lorsque des troupes régulières hongroises y seront entrées en temps opportun.

Cependant une expédition du côté du Caucase ferait une diversion puissante, car la Russie s'y attendrait moins. Les officiers polonais de l'armée russe marchant contre la Hongrie ont été dernièrement relégués en masse en Caucasie, de même qu'en 1830, à l'époque de notre guerre polonaise, les Lithuaniens. C'est là qu'il faut s'entendre avec eux et avec les Cosaques.

Sur toutes ces positions, la direction des officiers polonais et l'esprit polonais sont indispensables.....

Il nous faut des fonds, et vite, si nous voulons arriver au but désiré. Je joins ici une note qui renferme les concessions à faire aux Slaves dans le cas où ils s'uniraient avec les Madgyars.

Je vous annonce, général, que les Croates m'ont fait part de leur projet de vouloir se détacher de l'Autriche, à condition cependant qu'il fût possible de leur envoyer 25,000 fusils à Ancône. Ils croyaient que la France devrait se charger de cette fourniture; mais cela n'était pas proposable. Cet objet est si important que l'argent hongrois n'y serait pas mal employé. Les Croates ne voudraient peut-être pas tirer directement de l'argent des Hongrois, mais par notre intermédiaire tout se laisserait arranger. Nous pourrions leur envoyer les armes par Fiume; notre intervention servirait de garantie aux deux partis que le don offert est un gage de réconciliation sincère. Aussi serait-il convenable d'expédier en Croatie des officiers polonais et mieux encore d'y former une légion polonaise.

Je soumets toutes ces idées au jugement éclairé de M. le général. Je les ai déjà communiquées à M. B..... Nous attendons votre réponse. J'écris dans le même esprit au général Bem; veuillez lui communiquer la présente lettre, car celle que je viens de lui adresser est partie par une autre voie.

M. de Montebello a déposé aujourd'hui son rapport, fait au nom de la commission chargée de donner son avis sur la prise en considération de la proposition de MM. Testelin, Ferreol, Salmon (Meurthe), Savoye, tendant à reconnaître l'indépendance de la Hongrie.

La proposition est ainsi conçue:

Art. 1er. La République française reconnaît l'indépendance et la nationalité de la Hongrie.

Art. 2. Le pouvoir exécutif prendra les mesures nécessaires pour assurer l'intégrité du territoire hongrois contre toute intervention et invasion étrangère.

Le rapporteur a dit ensuite:

La commission de l'initiative parlementaire, saisie de cette proposition au moment où l'assemblée allait suspendre ses séances, décida à l'unanimité qu'elle vous proposerait de ne point la prendre en considération; mais le temps manqua pour que son rapport pût vous être alors présenté.

Depuis cette époque, le sort des armes a prononcé. Après cette lutte, qui a longtemps attiré l'attention de l'Europe, la Hongrie a fait sa soumission. La commission persiste dans la conclusion qu'elle avait prise, elle propose le rejet de la proposition.

Les bureaux sont chargés d'examiner lundi le projet de loi déposé hier par M. le ministre de l'intérieur, relatif à l'ouverture d'un crédit de 685,665 fr., affecté à l'établissement des trois lignes de télégraphe électrique: 1º de Rouen au Hâvre; 2º de Paris à Tonnerre; 3º de Paris à Angers.

Dans son exposé des motifs, M. le ministre de l'intérieur, après avoir donné quelques renseignements sur chacune de ces lignes, sur les grandes directions dans lesquelles elles sont construites, les villes de premier ordre qu'elles desservent et qu'elles sont appelées à atteindre plus tard par leurs prolongements, rappelle les avantages de la télégraphie électrique, classée aujourd'hui parmi les instruments les plus précieux du gouvernement, et fait ressortir toute l'importance que doit avoir pour la France le prompt établissement de cet agent des volontés gouvernementales.

Indépendamment de l'intérêt du gouvernement, il en est un autre au moins important, c'est celui de l'intérêt des particuliers, pour lequels l'usage du télégraphe électrique n'offrira pas plus de dangers que celui des chemins de fer et des instruments de progrès en général.

Les envois, d'ailleurs, de toute dépêche devront être soumis à des tarifs qui produiront des sommes assez importantes pour compenser en partie les charges imposées à l'Etat pour la construction et l'entretien de ces lignes.

M. Gasc a déposé le rapport fait au nom de la commission chargée de donner son avis sur la prise en considération de la proposition de MM. de la Moskowa, de Flavigny, de Bar, Bavoux, etc., tendant à accorder au vice-président de la République un crédit annuel pour frais de logement.

La commission est d'avis que la proposition mérite d'être prise en considération, laissant à la commission définitive, qui sera nommée, le soin d'en changer les termes ou de la reproduire telle que les auteurs l'ont formulée.

La commission chargée d'examiner la proposition de MM. Doutre, Benoît (Rhône), Pelletier, etc., relative à l'abrogation des art. 414, 416 et 416 du code pénal, relatifs à la coalition des ouvriers et des patrons, a terminé son travail, et le rapport a été déposé par M. de Vatimesnil.

La commission propose quelques modifications au projet de loi présenté par MM. Doutre, Benoît, Pelletier, etc.

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

DE LA TRIBUNE DES PEUPLES.

PRUSSE.

La réaction triomphe d'un bout à l'autre, mais ses excès lui préparent une fin bien triste. Pour le moment, la camarilla cherche à distraire le public par les débats stériles de la diplomatie. Le ministère va proposer, vers la fin de la semaine, aux deux chambres et au conseil administratif de la Confédération germanique, un projet de loi sur la création d'une nouvelle diète germanique. Le Hanovre et la Saxe en prennent ombrage, la Bavière et le Wurtemberg de même. L'ambassadeur bavarois a quitté Berlin.

— On parle d'une ligue anti prussienne entre les quatre rois allemands et l'empereur d'Autriche.

— M. Becker, rédacteur de la *Westdeustche Zeitung* à Cologne, accusé d'un délit de presse, est mis en liberté après avoir déposé un cautionnement.

— M. Jules Troebel, membre de la Montagne au parlement de Francfort, part pour l'Amérique; MM. Anneke, lieutenant prussien, et Karl Heinzen, deux chefs de la démocratie allemande, sont de même sur le point de partir.

AUTRICHE.

VIENNE, 1er *octobre*. — Aujourd'hui le feld-maréchal de Nobili prendra possession de la forteresse de Comorn, où se trouvent 7,000 hommes de ligne et 18,000 gardes nationales (*honved*).

Les conditions remarquablement douces auxquelles l'empereur a accédé lui ont été dictées, pour ainsi dire, par le commerce viennois, qui avait trop souffert par suite des obstacles que le transport des marchandises éprouvait sous le canon de Comorn.

—La nouvelle de la mort violente d'Arthur Gœrgey n'est pas encore tout à fait certaine.

— La nomination de M. Hubner aux fonctions d'ambassadeur impérial en France produit à Vienne beaucoup d'étonnement. C'est un des disciples les plus fanatiques de Metternich et un ancien chef de la police secrète.

— Le corps d'armée cantonné en Bohême est au grand complet; il doit observer la Saxe et prêter appui, s'il l faut, à la Prusse. En même temps, la camarilla veut montrer par là que, malgré les deux campagnes, l'Autrich

---

de les cadenasser, et concentra par ce moyen la révolte dans la cale et dans l'entrepont.

Mes pauvres compatriotes se portèrent alors en masse dans la grande chambre, seul endroit pour eux qui reçût en ce moment un peu de jour par les fenêtres du couronnement (1).

Là, ils briserent tout: glaces, instruments de mathématiques, meubles, cloisons, rien n'échappa à leur juste fureur, à laquelle se mêlaient des cris de vengeance et de mort.

Au milieu de ce tumulte, et voilà le grand malheur qui les menaçait, ils enfoncèrent la porte de la Sainte-Barbe où se trouvaient les provisions du navire et les caisses d'opium destinées pour Batavia, qui devaient, quelques heures plus tard, leur devenir si fatales!

Ces malheureux, dans leur délire, se précipitèrent sur les approvisionnements du bord; tout y passa, ou presque tout: le pain de la semaine, le bisouit, les jambons crus, le fromage, les conserves, le vin, l'eau-de-vie, rien ne fut épargné, et les restes du festin furent, en grande partie, jetés à la mer.

Le tumulte augmente avec l'nrgie, les cris redoublent, ils font frémir, et les matelots restés sur le pont entrevoient la mort dans ces horribles saturnales.

Cependant le bruit cesse peu à peu; il est onze heures, la nuit est sombre, tranquille, et l'on n'entend plus rien... Seulement, de loin en loin, quelques plaintes étouffées arrivent en mourant sur le pont...

Que s'est-il passé? Est-ce une feinte douleur pour obtenir l'ouverture des panneaux, envahir le pont et assouvir la vengeance? La peur est méfiante: on n'ouvrit point. Quelle nuit terrible pour tous, mon cher Béna-Moudhi, et quel jour va éclairer cette scène de désolation!

A six heures du matin, on hasarde l'ouverture d'un panneau... Le silence est partout... On prête l'oreille, et l'on entend enfin quelque soupirs et le râle de la mort. Tout se devine alors; on s'élance dans l'entrepont, que l'on trouve jonché de cadavres et de mourants, parmi les débris de cet horrible festin, et au milieu des vases cassés qui avaient contenu l'opium dont je vous ai parlé.

Plus de deux cents cadavres furent jetés à la mer, et, malgré les soins que le dénûment du navire permit de donner encore aux vivants, plusieurs succombèrent dans les journées qui suivirent cette triste catastrophe.

— Oh! les hommes! les hommes! exclama Béna-Moudhi.

— Je n'ai que deux mots encore à vous dire pour achever ce tableau qui vous glace d'épouvante.

— Le bâtiment n'ayant plus assez de vivres pour continuer son voyage, on vira de bord afin de retourner à Sumatra. Le reste des soi-disant insurgés fut immédiatement débarqué, et ils furent jugés par leurs frères du pays! Douze subirent le sort des contrebandiers du Bengale, malgré tout ce que fit le capitaine pour les soustraire à la mort!... Ceux qui restèrent furent plus malheureux: ils retournèrent à bord reprendre leurs fers, rivés cette fois, et plus tard ils moururent dans l'esclavage!

—Oh! vous me faites bien mal, ne put s'empêcher de dire l'Indien philantrope, mais je ne désespère pas encore de ma mission; avant peu d'années, avec des maximes de sagesse comme celles que j'ai apprises et que je prêcherai, tous ces gens-là s'aimeront entre eux, et je remercierai Dieu de m'y avoir fait contribuer.

—Conservez cette illusion d'une âme noble, dit le Malais, mais rappelez-vous aussi:

« Qu'un homme peut passer pour sage lorsqu'il cherche
» la sagesse, mais s'il croit l'avoir trouvée pour l'enseigner
» ensuite, c'est un fou. »

Béna-Moudhi resta un instant comme anéanti sous le poids de ces paroles sévères.

— Vous devriez, dit-il, m'encourager dans mon œuvre, et je vois que vous faites tout le contraire.

— Ce n'est qu'une simple citation, objecta le Malais, et je souhaite de tout mon cœur que vous réussissiez dans cette œuvre sublime.

— Dieu m'aidera, ajouta l'Indien, en montrant l'horizon qui s'éclairait; celui qui a fait toutes ces merveilles aura pitié de ses enfants.

En ce moment, et il était cinq heures du matin, un vaste hémicycle d'or et de pourpre se dessinait au loin; dans l'espace, quelques rayons pâles encore, mais qui allaient bientôt grandir, briller et défier la vue, se montraient sur toute la zône.

— C'est le géant du monde qui approche, s'écria Béna-Moudhi en extase; c'est la plus sublime création de Dieu qui va paraître!... le soleil! Voyez: l'émersion se fait, le limbre du disque se dessine, il grandit; le ciel semble reculer ses limites; la mer se colore de ses reflets, s'anime; les alcyons la rasent d'une aile rapide... Attendez... un instant encore... l'astre du jour monte radieux, le vaste incendie se répand, envahit la circonférence, éclaire le monde... C'est le jour!

— Spectacle magnifique, dit le Malais, et que je n'ai jamais vu sans l'admirer, sans éprouver un sentiment d'humilité sur notre condition.

— Celui qui a fait toutes ces merveilles, murmura Béna-Moudhi, s'est aussi occupé du sort de l'homme:

» Dieu n'a fait personne pour l'abandonner, et tout bon ouvrier qu'il soit, cependant, il veut qu'on l'aide. »

C'est pour cela que je continuerai mon voyage.

La joncque, poussée par un bon vent, s'était dirigée vers les côtes du Pégu et le royaume de Siam, laissant les Iles Andamans dans l'est pour entrer dans le détroit de Malacca, dont le pauvre Quinola avait cherché à deviner les rivages dans l'immensité, lorsqu'elle rencontra un bateau de pêcheurs de perles.

— Ces hommes ont une existence dure, dit le Malais à Béna-Moudhi, mais ceux qui les font travailler, qui usent leur courage, leurs forces et qui les laissent mourir à la peine, font d'immenses fortunes; vous voyez, mon frère, que les conditions, dont vous cherchez le niveau pour le bonheur de tous, sont encore à trouver.

— Béna-Moudhi, pour toute réponse, leva les yeux au ciel.

— C'est à la pêche des perles qui se fait sur ces côtes que les Arméniens de la contrée doivent leur immense fortune..... fortune scandaleuse devant le malheur!

A peu près à l'endroit où nous sommes, et où se trouve ce bateau pêcheur, gisent de vastes bancs de sable, de quelques brasses de profondeur seulement: ce sont les parages où l'huître *perlière* s'est fixée; nous en avons aussi sur nos côtes, mais le revenu qu'on en obtient ne couvre pas les frais d'exploitation. Ici, pendant six mois de l'année, les bateaux de pêche vont chaque matin mouiller sur les bancs où nous sommes actuellement; là d'habiles plongeurs, Siamois intrépides, vont au fond de l'eau arracher l'huître qui renferme la précieuse nacre.

Ces plongeurs rapportent les bivalves, qui sont déposés dans les bateaux pour être ensuite ouverts à terre dans l'établissement de pêcherie; c'est ce qu'exécutent en ce moment ces deux *pros* (1) que vous voyez fuir avec toutes rames vers la côte.

— Toutes les huîtres n'ont pas de perles, continua le Malais, et celles qui en ont sont détestables au goût: il est impossible de les manger. La perle est une maladie de ce mollusque, dont la chair diminue à proportion que la perle augmente en grosseur. Sa forme ensuite n'est pas toujours régulière, et l'on trouve fort peu de perles parfaitement rondes; ces dernières ont seulement du prix.

On en rencontre beaucoup qui ont la forme d'un S. d'autres qui sont plates, lenticulaires, longues ou pointues, et qui alors n'ont aucun cours.

La valeur des perles rondes, remarquez-le bien, vous qui en possédez, mon cher compagnon, est encore subordonnée à la quantité qu'on en a; une seule en ce genre, quelque belle qu'elle soit, aura peu de prix, mais sa valeur augmentera en proportion du nombre de ses pareilles.

PLUCHONNEAU aîné.

(*La suite à mardi.*)

(1) L'arrière du navire, où se trouve la chambre du capitaine.

(1) *Pros*, embarcations qui servent au transport des huîtres (Malais).

possède encore beaucoup de soldats.

— M. Benst, envoyé de Saxe, et M. Benningsen, envoyé de Hanovre, sont arrivés à Vienne où l'on attend également les représentants de la Bavière et du Wurtemberg. Les conférences ne tarderont pas à s'ouvrir entre l'Autriche et les quatre royaumes allemands pour contrecarrer les tendances hégémoniennes de la Prusse.

Schleswig-Holstein. — On écrit de Flensbourg : « Le mécontentement est très grand dans le duché de Schleswig. Les commissaires ne s'entendent pas entre eux, et les populations résistent à leurs ordres. M. de Plessen, nommé bailli à Tondern, n'a pu se faire reconnaître ; il est revenu à Flensbourg, sa voiture brisée, ses domestiques blessés ; à Schleswig même il y a eu un commencement d'émeute ; la vie du commissaire danois, chargé de remplacer le timbre du papier timbré aux armes des duchés de Schleswig-Holstein, a été menacé.

Les jeunes gens de la milice, appelés sous les drapeaux par un arrêté de la lieutenance générale siégeant à Kiel, obéissent à cette convocation, malgré la défense du gouvernement intérimaire et se réunissent pour se rendre dans le Holstein.

Piémont. — TURIN, 2 *octobre*. — Chambre des députés, séance du 1er. — Le ministre de l'intérieur, au commencement de la séance, a présenté un projet de loi ayant pour objet de rendre applicables à la Sardaigne les lois sur l'assistance.

Une proposition du député Cossi sur la libre culture du tabac en Sardaigne a été renvoyée aux commissions d'agriculture et de commerce.

La chambre s'est ensuite occupée d'une proposition faite par le citoyen Martinet, tendant à supprimer les appointements des députés fonctionnaires pendant qu'ils siégent à la chambre.

Sur cette proposition, le député Cadorna en a greflé une autre. Il demande qu'une indemnité soit accordée à tous les députés qui siégent au parlement, afin que les électeurs ne soient pas gênés dans leurs choix, et qu'ils puissent les porter sur ceux qui jouissent de leur confiance sans avoir égard aux conditions de fortune dans lesquelles ils se trouvent.

Ces deux propositions touchent à une question de droit constitutionnel. Pour peu qu'elles soient contraires à l'esprit et à la lettre du statut, nous pensons que les députés, qui font aujourd'hui la majorité auront soin de s'abstenir. Il ne faut pas ouvrir la porte aux changements qu'une majorité toute contraire, obtenue par les moyens dont les Montalivet, les Duchatel, les Guizot et le comité de la rue de Poitiers, nous ont enseigné le secret, pourrait plus tard opérer dans la constitution.

La séance a été close par la lecture du projet de loi sur l'inamovibilité des juges.

Vénétie. — VENISE, 26 *septembre*. — Le commandant autrichien Gorzkowski a rendu un décret pour défendre l'exportation de toute production intellectuelle publiée du 22 mars 1848 au 28 août 1849, ayant trait aux événements politiques qui ont eu lieu pendant tout ce laps de temps.

Par le même arrêté le général autrichien ordonne que tout éditeur, imprimeur, graveur, lithographe, libraire et les artistes en tout genre, ayant en leur possession quelqu'un des objets désignés en l'art. 1er, en fasse dans les cinq jours la consignation.

Ce brave général autrichien mérite un brevet d'invention. Jusqu'à présent aucune police au monde n'avait ordonné aux gens de se dénoncer eux-mêmes. L'exemple est trop beau pour ne pas être imité.

— Le choléra a disparu entièrement de Venise. Les vents d'automne, les vivres frais et abondants ont contribué beaucoup à éteindre le fléau.

Toscane. — LIVOURNE, 28 *septembre*. — Le consul anglais a protesté contre le gouvernement toscan au sujet de l'emprunt forcé, auquel la chambre de commerce avait soumis tous les négociants. Les sujets anglais refusent de s'y soumettre. Diverses saisies ont été opérées ; quelques-uns ont payé, mais en protestant. En attendant, le gouvernement anglais a été instruit de cette contestation et l'on attend sa décision. Le *Bellérophon* et la *Proserpine* sont à l'ancre dans le port.

Hier l'ordre est arrivé de faire fermer tous les théâtres. Comme la ville jouit de la plus parfaite tranquillité, cet ordre a causé une très grande surprise.

ROME, 27 *septembre*. — Le préfet de police français et M. de Corcelles ont averti officieusement les députés que la police pontificale avait lancé contre eux des mandats d'arrêt, qu'on en avait suspendu l'exécution, mais qu'au-delà du 30 la France retirait toute garantie ; que cependant il était offert à chaque député un passeport, le passage sur un vapeur de la république, et un asile sur la terre française.

Voilà comment s'exécute le programme contenu dans la lettre de Louis Bonaparte. On fait du reste de singuliers commentaires sur cette lettre. On l'explique par le besoin de redonner quelque vie à une popularité mourante.

Le général Rostolan a reçu une lettre qui l'invite à garder le commandement. Cette lettre ne recevra aucune publicité, afin de ne pas renouveler le bruit qu'a causé la première lettre à M. Edgar Ney.

On a frappé à Rome des médailles destinées aux troupes qui sont venues au secours du pape. Elles porteront cette inscription : *Pius P. M. collatis armis catholicis in suam sedem restitutus anno* 1849.

ILES BRITANNIQUES.

LONDRES, 5 *octobre*. — *Midi*. Consolidés au comptant, 92 3/8 1/2 ; pour compte, 92 1/2 5/8.

Trois heures. Ces derniers ferment à 92 5/8.

Les nouvelles de Buénos-Ayres par le *British-Packet* vont jusqu'au 17 août. Les négociations avec Rosas n'avancent point. Un conseil de cabinet a été tenu hier à Londres, et plusieurs ministres iront demain par un train spécial à Osborne-House, résidence de la reine, pour assister à une séance du conseil privé.

Les nouvelles sur l'expédition de sir John Franklin, annoncées hier, se confirment. Le bâtiment *Truelove*, capitaine Parker, de Hull, arrivé du détroit de Davis, a puisé dans des récits de naturels la quasi-certitude que les vaisseaux de sir John Franklin, aussi bien que ceux du capitaine sir James Ross, envoyé à sa recherche, se trouvaient assiégés par les glaces aux environs de la baie du Prince-Régent, mais n'avaient point péri en mars dernier.

Une lettre du propriétaire du vaisseau *Truelove*, adressée au capitaine Hamilton, membre de l'amirauté, donne tous les détails relatifs au récit des Esquimaux, dont nous venons de parler, et engagera sans doute le gouvernement anglais à tenter, le plus tôt possible, de nouveaux efforts pour sauver les braves navigateurs depuis si longtemps en danger.

— M. John Mac-Donald, qui a été condamné à un an d'emprisonnement et à 250 fr. d'amende pour n'avoir pas voulu se porter comme témoin à charge contre M. Smith O'Brien après les troubles qui eurent lieu en Irlande en 1848, vient d'être rendu à la liberté après avoir fait un an de prison et payé son amende. Mais il paraît que cet homme, qui lors de son emprisonnement était à son aise, sort de prison pauvre et ruiné tant ses affaires ont souffert de son absence. Smith O'Brien avant son départ pour les colonies pénales a envoyé un livre de prières relié à Mme O'Donnell pour témoigner sa reconnaissance de la fidélité de son mari. Richard Shon a aussi été condamné à la même peine ; mais il est forcé de rester trois mois de plus en prison, parce qu'il ne veut pas payer l'amende.

— M. John O'Connell recommence son agitation pour le rappel de l'union du parlement.

Irlande. — Ce malheureux pays offre un tableau effrayant de misère et d'anarchie, causée par les luttes sanglantes qui ont journellement lieu de tous côtés entre les propriétaires et les fermiers. Une haine mortelle et une guerre à mort existe entre les deux classes, les seules dont se compose la société en Irlande. Bien avant que la récolte soit faite, on place des gardiens sur les lieux, tant est grande la méfiance qu'ont les propriétaires de leurs tenanciers. Là-bas, le gouvernement met la force armée à la disposition des premiers pour protéger une propriété acquise pour la plupart par le vol, l'usure et la rapine, et ne garantit nullement les paysans des spoliations insatiables de leurs cruels persécuteurs. Et il n'est pas présumable que cet état de choses doive finir de sitôt, car nous apprenons que les pommes de terre, l'unique ressource des paysans, sont partout atteintes de la maladie, cette année-ci encore.

Le *Leinster express*, journal de ce pays, fait part d'un horrible assassinat qui a eu lieu à Tolerton dans le Queen's County. Il y a quelque temps qu'un fermier, nommé Patrick Moore, épousa une très jolie fille de son voisinage, appelée Catherine Thompson. Celle-ci, cherchant et allant toujours au-devant des hommes, excita la jalousie de son mari, qui la renvoya chez sa mère, et arrangea ses affaires pour émigrer en Amérique. Dans ce but, il fit voile pour Liverpool ; mais comme il aimait tojours beaucoup sa femme, il n'y fût pas plus tôt arrivé qu'il prit la résolution de de revenir en son pays, et alla loger chez un de ses amis, où sa femme l'envoya chercher un soir vers les onze heures, sous le prétexte qu'elle voulait le voir. Il se rendit aussitôt à son appel, on les vit causer ensemble derrière une haie, et l'on ne revit plus le mari après cette entrevue. Cela donna lieu à des commentaires de la part des voisins ; tous ces bruits arrivèrent bientôt aux oreilles des autorités. Après avoir cherché le corps de Moore dans toutes les houillères des environs, la police abandonna ses recherches, lorsque le frère de Mme Moore les eut assurés qu'il avait vu sa sœur et son mari partir en très bonne intelligence pour Liverpool, pour de là se rendre en Amérique.

Sur ces entrefaites un témoin dit aux autorités qu'il avait vu des chiens dévorer un cadavre dans un marais voisin. La police y courut et l'on reconnut que ce cadavre horriblement mutilé était celui du malheureux Moore. Une enquête eut lieu ; mais chose étrange, pendant qu'on s'y livrait, la femme arriva de Liverpool, et après avoir été confrontée avec le cadavre, elle avoua que c'était elle et sa mère qui avaient commis ce crime, et qu'elles avaient ensuite coupé le corps pour le transporter plus facilement dans le marais où on l'avait trouvé. Cette femme et sa mère, qui ont été déclarées coupables d'assassinat volontaire, ont été envoyées en prison.

L'*Express* ajoute : Heureusement que des crimes de ce genre ont été jusqu'ici inconnus en Irlande, surtout de la part de nos femmes, qui ont toujours été citées pour leur vertu, leur modestie et leur réserve féminine, au point qu'elles se sont attiré des éloges universels.

ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN DUPIN AINÉ.

Séance du 6 octobre.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal est lu.

Le citoyen Antony Thouret demande la parole sur le procès-verbal.

LE CIT. ANTONY THOURET. L'honorable citoyen Mathieu (de la Drôme) a fait hier à cette tribune, en déposant une pétition, une observation que je crois nécessaire de renouveler aujourd'hui. Il s'est étonné que le mot de *citoyen*, qui depuis dix-huit mois figurait au *Moniteur*, ait disparu subtilement et subrepticement pour faire place au mot *monsieur*.

Je viens la renouveler et je pose le dilemme suivant :

Ou cette suppression est insignifiante, ou elle est significative. Si elle est insignifiante, pourquoi l'avoir faite ? Si elle est significative, pourquoi s'arrêter en si bon chemin ? Pourquoi voit-on encore sur nos murs figurer les mots de Liberté, d'Egalité et de Fraternité, et la date de la révolution de Février ? Pourquoi ne pas substituer aussi au mot de République celui de royauté ? au drapeau tricolore le drapeau blanc ? (Bravos à gauche.) Je demanderai que notre honorable président veuille bien nous donner des explications à ce sujet. (Bravos à gauche.)

LE CIT. DUPIN. Il n'y a pas eu depuis la Révolution de Février de décret soit du Gouvernement provisoire, soit de l'Assemblée constituante qui ait prescrit telle ou telle qualification individuelle.

A cette tribune, les orateurs se sont servis comme il leur a plu des mots de *citoyens* ou de *messieurs*. En faisant précéder le nom propre de l'orateur dans le *Moniteur* de la lettre M. j'ai cru répondre à un sentiment à peu près général, en mettant en harmonie le texte officiel avec l'usage et les mœurs (bruit) ; car je demanderai à nos honorables collègues, sur quelques bancs qu'ils siégent, lorsque nous nous rencontrons dans les couloirs, ne se dit-on pas *monsieur* et non pas *citoyen?* (A droite. Très bien !)

En prenant la mesure contre laquelle on a protesté, je n'en reconnaissais pas moins le droit de l'Assemblée, dont la liberté reste entière. Elle peut d'autant mieux formuler sa volonté, qu'une proposition a été présentée sur laquelle vous pouvez voter à l'instant même.

LE CIT. ANT. THOURET. Je viens répondre à ce que nous a dit notre honorable président, que la qualification de citoyen ou de monsieur était libre. Or, suivant nos habitudes, j'ai déposé une note aux sténographes du *Moniteur*, au sujet de pétitions que j'avais remises à l'Assemblée. Eh bien ! on a falsifié cette note, on a substitué le mot *monsieur* au mot *citoyen* que j'avais employé.

LE CIT. DUPIN. Appelons-nous messieurs, et soyons citoyens.

A gauche. — Mais c'est là ce qu'on ne veut pas faire.

LE CIT. PRÉSIDENT. Une proposition a été déposée ; elle est ainsi conçue :

« Considérant que dans toutes les républiques les membres de la cité portent le nom de citoyens, l'Assemblée décide que le mot de citoyen sera rétabli au *Moniteur*. (Murmures à droite. — Très bien ! très bien ! à gauche.)

LE CIT. PIERRE LEROUX. On veut supprimer le mot de citoyen ; voulez vous donc vous appeler sujets ! (Mouvement.) Je sais bien qu'il y en a parmi vous qui s'applaudiraient d'être sujets. (A droite : A l'ordre ! à l'ordre ! — Bruit, tumulte.)

Voici la Constitution : elle consacre le nom de citoyen à tous les articles. Voulez-vous effacer les traditions de la République ? Voulez vous qu'on déchire cette Constitution qui est votre loi ? Voulez-vous restaurer les titres féodaux ? Voulez-vous qu'on vous appelle marquis, ducs, rois ? (Rumeurs, interruptions à droite. — A gauche : Très bien !)

Vous nous dites qu'il est indifférent de prendre un titre ou un autre et, sous le prétexte d'usages, vous proscrivez le mot de citoyens ; mais votre argument est faux. Il s'agit ici d'une chose établie, des traditions de la Révolution de février. (Violentes interrruptions.)

LE CIT. PIERRE LEROUX au citoyen Odilon Barrot qui l'interrompt :

Envoyez chercher les gendarmes, c'est un argument irrésistible. (Mouvement.) Je dis que dans cette substitution du mot monsieur au mot citoyen il y a un fait grave. Dans cette Assemblée, on frappe ignominieusement la République. Allons, effacez donc de notre Constitution les mots de Fraternité, Egalité, Liberté ! supprimez-les sur nos monuments ! Réalisez vos désirs : faites de votre République une monarchie. (Cris à droite. — Approbation à gauche.)

LE CIT. MATHIEU (de la Drôme). Citoyens, notre honorable collègue Pierre Leroux s'est étonné de la suppression du mot citoyen. Pour moi, je n'en suis pas étonné : on commence par faire la guerre aux mots, en attendant qu'on la fasse aux choses.

Déjà un magistrat, dans cette enceinte, a restitué à son chef l'ancien titre de garde-des-sceaux, et notre président fit facétieusement observer que si les républiques changent la forme, elles ne peuvent changer le fond,

Déjà dans nos fêtes, on substitue le cri de : Vive la nation au cri de : Vive la République.

A droite. — La nation passe avant la forme de gouvernement.

LE CIT. MATHIEU (de la Drôme). Si la nation pouvait mourir, il y a longtemps que ceux qui la gouvernent l'auraient tuée. (Bravos à gauche.) Je ne me plains pas de toutes ces velléités anti-républicaines, ce sont des taquineries qui ne peuvent que profiter au pays ; elles lui seront un utile enseignement. (Très bien ! très bien !)

La République ne peut qu'y gagner, et ce n'est pas avec des coups d'épingle qu'on parviendra à la tuer, ni même à l'affaiblir.

Elle vivra, quoi qu'on tente, et ces attaques puériles ne feront que lui donner de l'énergie. (Bravos à gauche.)

Un membre demande qu'il soit voté sur la question préalable.

A gauche. — Le scrutin de division.

A droite. — Le scrutin de division.

A gauche. — Eh bien ! le scrutin de division.

On procède au scrutin de division ; en voici le résultat :

Nombre des votants,	459
Majorité absolue,	230
Pour,	304
Contre,	155

L'Assemblée a adopté la question préalable.

Le citoyen Napoléon Bonaparte demande la parole sur le procès-verbal.

LE CIT. NAP. BONAPARTE. Citoyens représentants (Interruption), c'est à dessein que je me sers de cette qualification...

Dans le procès-verbal de la séance d'hier, j'ai lu le rapport de la commission sur la proposition que j'avais déposée.

Je ne m'arrêterai pas à cette distinction que la commission a établie entre la forme et le fond, et sur la prétention qu'elle a élevée de ne pouvoir se prononcer sur le fond, par ce motif que la forme emportait une fâcheuse assimilation.

Je retire ma proposition, et je la divise en trois propositions distinctes et séparées ; la première pour le rapport de la loi du 10 avril 1832, qui bannit les Bourbons de la branche aînée ; la seconde, pour le rapport du décret de l'Assemblée constituante qui bannit la famille d'Orléans, et la troisième pour l'abolition du décret relatif aux transportés de juin.

Ici une observation : j'ai parfaitement dit que l'insurrection de juin était un fait criminel, mais il est bien entendu que dans mon opinion, dans ma pensée, ma proposition n'atteignait que ceux sur lesquels la justice n'avait pas prononcé. Ceux-là, en effet, ne peuvent être ni coupables ni criminels. (Très bien ! très-bien !)

LE CIT. PRÉSIDENT rend compte de diverses propositions de la commission des demandes de congé.

Les congés proposés sont accordés.

LE CIT. BEUGNOT dépose un rapport sur le projet de loi relatif à l'instruction publique.

Dépôt d'un second rapport sur une proposition relative à la création de caisses de secours.

LE CIT. JOLY dépose des pétitions de 8,000 citoyens de Paris et autres localités qui demandent la suppression de l'impôt des boissons.

LE CIT. LHERBETTE. L'Assemblée avait été saisie de cette question de savoir si le projet de loi relatif à l'enseignement devait être déféré oui ou non au conseil d'Etat. L'Assemblée avait même décidé qu'un rapport spécial serait fait sur cette question.

Je demande donc pourquoi on dépose le rapport sur la loi d'enseignement avant que la première question ait été tranchée.

LE CIT. BEUGNOT. L'Assemblée a en effet saisi la commission de cette question ; aussi ai-je déposé deux rapports, l'un sur le projet de loi, l'autre sur la question préalable.

LE CIT. LHERBETTE. Ce n'est pas ce qu'a voulu l'Assemblée ; elle voulait avant tout que le rapport sur la question préalable eût été discuté.

LE CIT. PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération d'une proposition relative à une modification à apporter aux lois d'expropriation.

Le citoyen Nadaud, auteur de la proposition, demande la parole.

LE CIT. NADAUD. En déposant cette proposition, je me suis placé en dehors de toute préoccupation politique. Je veux vivifier l'industrie et le travail. J'ai pensé qu'une proposition tendant à diminuer les charges de la ville pourrait remplir mon but.

Il paraît que je ne me suis pas trompé, et je pourrais citer divers journaux qui sont loin d'être hostiles à la majorité de l'Assemblée et qui ont reconnu les avantages de cette proposition.

La commission ne conteste pas complètement l'utilité de cette proposition, mais elle n'en conclue pas moins au rejet, sous ce prétexte qu'elle constitue une atteinte grave au droit de propriété.

Le citoyen Nadaud conteste les objections du rapport, et dit que l'intérêt public domine l'intérêt privé, que la loi d'expropriation, dans ses conditions actuelles, n'a pas d'autre but, que ce n'est donc pas une innovation qu'il propose, mais en réalité l'extension d'un droit déjà consacré.

LE CIT. CHADENET, rapporteur. La proposition du citoyen Nadaud n'a pas de bornes ; c'est l'atteinte la plus grave au droit de propriété, elle est le renversement des principes admis jusqu'à présent ; ainsi, d'après l'art. 50 de loi du 3 mai 1841, c'est le propriétaire de la maison ou du terrain dont une partie est prise qui a la faculté d'obliger à acquérir le tout. Suivant la proposition du citoyen Nadaud, c'est tout le contraire, et c'est contre le propriétaire que s'exercera maintenant cette faculté.

La commission persiste à demander que cette proposition ne soit pas prise en considération.

Après de nouvelles observations du citoyen Nadaud, l'Assemblée consultée ne prend pas sa proposition en considération.

LE CIT. PRÉSIDENT. Le citoyen Pierre Leroux demande à adresser au citoyen ministre de la justice des interpellations au sujet d'arrestations arbitraires de deux citoyens. Il demande qu'elles soient fixées a mercredi.

L'Assemblée adopte.

LE CIT. ODILON BARROT, ministre de la justice. Je demanderai au citoyen Pierre Leroux de donner des explications au sujet des interpellations qu'il veut adresser.

LE CIT. PRÉSIDENT. L'Assemblée a décidé, en conformité des dispositions du règlement, que les interpellations auraient lieu mercredi. C'est mercredi que le citoyen Pierre Leroux formulera ses interpellations.

L'Assemblée reprend son ordre du jour, et passe à la discussion de la prise en considération de la proposition concernant la loi sur la chasse.

La commission propose de ne pas prendre cette proposition en considération.

LE CIT. CHAVOIX, l'un des auteurs, justifie les résultats de cette proposition. Elle touche à un principe démocratique, en ce qu'elle atteindra spécialement les riches, au moyen de l'impôt sur les riches, et en ce qu'elle étendra au colon, au fermier, l'exercice d'un droit réservé exclusivement aux propriétaires.

LE CIT. SAINTE-BEUVE, rapporteur, prétend que l'impôt qu'on veut établir est un impôt vexatoire, et que la loi actuelle sur la chasse a produit d'heureux résultats.

LE CIT. BAC. Des conseils généraux, en assez grand nombre, ont exprimé le vœu que l'impôt actuel de la chasse fût modifié. Les nombreux procès que la loi actuelle entraîne ont démontré d'une manière victorieuse la nécessité de cette modification.

Un impôt sur la poudre pourrait remplacer l'impôt actuel. Il en serait de même de l'impôt sur les chiens ; les populations sont toutes disposées en faveur de ces modifications.

LE CIT. DUFOURNEL combat la prise en considération.

La chasse dans les campagnes est le plaisir des riches ou des coqs de villages, des piliers d'estaminet ; le cultivateur n'a pas le temps d'y prendre part.

C'est un plaisir aristocratique, et encore bien que la loi actuelle soit mauvaise, il vaut mieux la conserver que d'adopter la nouvelle proposition.

LE CIT. BAZE. Je ne me prononcerai pas sur ce fait de savoir si la proposition de M. Chavoix doit être adoptée ; la question n'est pas là ; il s'agit de savoir si une proposition relative à la modification de loi actuelle sur la chasse doit être prise en considération.

Le préopinant vient de reconnaître que cette loi était mauvaise, tout en se défendant de l'avoir votée. Il consacre donc la nécessité d'une modification.

Après de nouvelles observations du citoyen Dufournel, on procède au scrutin de division sur les conclusions de la commission, qui tendaient à ce que la proposition ne fût pas prise en considération.

En voici le résultat :

Nombre des votants	474
Majorité absolue,	238
Pour,	266
Contre,	208

L'Assemblée a adopté les conclusions de la commission.

LE CIT. PRÉSIDENT. Maintenant il y a une autre proposition relative à l'ouverture de la chasse ; on voudrait qu'elle fût fixée au 25 octobre.

La commission conclut encore à ne pas prendre en considération.

Après quelques observations des citoyens Moreau (de la Creuse) et Dufournel, les conclusions de la commission sont adoptées.

LE CIT. VERSIGNY demande à faire des interpellations sur les affaires de la politique extérieure et sur l'exclusion des fonctionnaires publics.

La séance est levée à cinq heures.

On nous prie d'insérer la protestation suivante. En la publiant nous en laissons la responsabilité à ceux qui l'ont faite.

Protestation contre les accusations d'escroquerie attribuée au citoyen Cabet.

Le gérant d'Icarie est condamné pour escroquerie : on n'y saurait penser sans se rappeler la condamnation inique de Socrate et de Jésus-Christ !...

Si Jésus venait encore aujourd'hui avec ses disciples renouveler au milieu de nous son divin apostolat, les pharisiens modernes, ne pouvant plus le crucifier, le dénonceraient comme un rouge, un communiste, un rebelle ou un escroc.

La vie des chrétiens primitifs se renouvelle. Comme du temps des Apôtres, chacun vend ce qu'il possède et en apporte le prix pour en faire un fonds commun, afin qu'il n'y ait plus de pauvres, — qu'il n'y ait qu'une seule propriété commune, à jamais indivise, celle de la société ou de l'Eglise, — et que chacun en vrai co-héritier et co-propriétaire, puisse en jouir selon ses besoins.

Les païens d'aujourd'hui, furieux contre cette tentative de régénération sociale, déchaînent la persécution. Les vrais chrétiens cherchent une nouvelle Thébaïde pour se retirer dans un désert.

Mais les pharisiens, les publicains s'effraient de la puissance d'un tel exemple, et tremblent pour leurs positions, acquises par tant de servilité, tant de lâcheté, tant d'injustice et tant d'iniquité.

Ils poursuivent donc avec rage ces rénovateurs, et cherchent avant tout à se défaire de leur chef, Cabet. Ils y attachent le salut de leurs privilèges et de leur infamie.

Pour atteindre leur but homicide, ces persécuteurs reconnaissent la nécessité de tuer d'abord moralement leur victime, afin de pouvoir impunément et facilement consommer leur crime.

Jésus Christ fut accusé et condamné comme rebelle ; il faut donc représenter Cabet comme un révolutionnaire qui ne médite que des coups de fusil.

Jésus-Christ fut accusé et condamné comme un ambitieux qui voulait devenir *Roi des Juifs* ; il faut donc faire passer Cabet comme un intrigant, qui fait tout pour arriver au pouvoir, et qui veut au moins être dictateur dans un désert quand il ne peut devenir ministre en France.

Jésus-Christ fut vendu et livré par son disciple ; on le jugea et condamna en vertu des dépositions de faux témoins ; il faut donc ameuter quelques disciples de Cabet, — chercher dans leur nombre de faux témoins, et *se débarrasser ainsi de la canaille par la canaille*. (Historique.)

Jésus-Christ fut pendu entre deux voleurs ; il faut donc attacher au front de Cabet le stigmate flétrissant d'escroc et de voleur.

Nous dévoilons et nous dénonçons ces manœuvres à tous les hommes de bien. Nous connaissons Cabet par sa vie politique et sociale de quarante ans, et son persévérant dévoûment à la cause des prolétaires. Ses actes ne lui sont nullement individuels. Il n'a rien fait, il n'a rien entrepris pour la réalisation d'Icarie, sans préalablement demander avis, au moins à plusieurs d'entre nous, sans se concerter avec nous, et sans être sûr de l'assentiment au moins de la grande majorité de ses associés. Telle a toujours été, et telle est encore sa règle de conduite au milieu des Icariens.

Nous nous déclarons donc solidaires avec lui, et s'il faut que nous soyons flétris avec lui comme escrocs, à l'exemple des chrétiens primitifs qui se marquaient de la croix, nous acceptons cette glorieuse flétrissure, et nous serons mille fois plus fiers de nous trouver flétris avec Cabet que si nous étions décorés, honorés et glorifiés avec tous les princes du monde qui ne cessent de spolier les Peuples, — de leur escroquer ce qu'ils ont de plus cher, — de voler des nations, — et de les assassiner pendant des générations entières.

Paris, le 30 septembre 1849.

(*Suivent dix signatures.*)

NOUVELLES DIVERSES.

Voici le relevé des sommes que la famille d'Orléans a touchées pendant les 17 ans et 7 mois qu'elle a trôné :

Touché en trop sur la liste civile, d'août 1830 à mars 1832	9,000,000
Liste civile de 12 millions par an, pendant 17 ans 7 mois	221,000,000
M. le duc d'Orléans a reçu, jusqu'en 1837, époque de son mariage, un million par an	7,000,000
De 1837 jusqu'à sa mort, 13 juillet 1842.	10,000,000
Depuis 1842 jusqu'en 1848, le comte de Paris a reçu un million par an.. . . .	6,000,000
La duchesse sa mère, son douaire de 300,000 fr.	1,800,000
Dot de la reine des Belges.	1,000,000
Revenus des domaines de la liste civile, à 5 millions par an, d'après M. de Montalivet.	85,000,000
Revenus du domaine privé, à 6 millions par an.	102,000,000
Revenus de la succession du malheureux prince de Condé, à 3 millions par an, 17 ans	51,000,000
Revenus du portefeuille privé. . . .	Mémoire.
Total . . .	493,800,000 fr.

— Tous les jours, en ce moment, le jury central de l'exposition de l'industrie se réunit à onze heures du matin, au Palais-national, pour entendre les rapports qui lui sont faits sur chacun des 4,494 exposants. Le travail est arrivé à moitié à peu près.

On estime que la distribution solennelle des récompenses nationales aura lieu vers la fin de ce mois, dans l'ancienne salle de la chambre des pairs au Luxembourg.

— Le 29 de ce mois, M. le directeur général des postes de la République française mettra en adjudication au rabais l'importante fourniture de 21,300,000 kilog. de charbon de terre en roche à livrer aux ports de relâche ci-après, pour le chauffage des paquebots-poste : Calais, 2 millions de kilog. ; Ajaccio, 150,000 ; Bastia, 150,000 kil. ; Marseille, 7,000,000 ; Malte, 6,500,000 ; Athènes 1,000,000 ; Constantinople, 2,000,000, et Alexandrie, 2,500,000 kil.

— La rentrée des élèves à l'école normale supérieure de Paris et la reprise des études pour l'année scolaire 1849-1850 auront lieu le premier novembre.

— Le 25 de ce mois, l'entreprise de la construction d'un beau pont suspendu à Menneton, sur le Cher, sera mise en adjudication moyennant un droit de péage et une subvention de 48,487 fr.

— La police politique se fait à Saintes avec un luxe d'agents qui rappelle les plus beaux jours de 1815.

Le 1er de ce mois, un jeune homme de la commune de Chaniers, qui avait reçu comme marque de sympathie de l'un de ses amis de Saintes quelques brochures démocratiques, a été signalé à la police et arrêté brutalement en pleine foire par deux gendarmes.

Quel était son crime? Il faisait part à ses camarades des brochures qu'il avait reçues, et qui avaient pour titre : *La République et la commune*, par M. Feugueray ; *les Légitimistes, les Royalistes, les Chouans*, par Dupont (de Bussac.)

Mené devant le commissaire de police et le procureur de la République, le jeune homme a eu à subir un interrogatoire très-serré après lequel il a été mis en liberté, au grand dépit de ces dénonciateurs.

Le procureur de la République a, *par respect pour la propriété*, gardé les brochures non incriminées. Quand donc s'arrêtera cette fièvre de délation!

— Une grande solennité musicale aura lieu aujourd'hui, dimanche 7, au Jardin d'hiver, pour le tirage de la loterie au bénéfice de l'Œuvre de Saint-Antoine. On y entendra, par extraordinaire, MM. Roger, de l'Opéra; J. Masset, Portheaut, Beauce, Mlle Nantier, etc. 250 artistes, sous la direction de Giuseppe Daniele, exécuteront la grande scène des Pirates, qui obtient un si brillant succès; la polka du Sansonnet, avec ses délicieux solos de petite flûte, si bien exécutés par notre habile flûtiste Bauller; une Journée parisienne avec ses deux orchestres, ses fanfares de cavalerie, ses tambours, etc.

La Fête commencera à 1 heure, la loterie sera tirée à 4 heures. Prix des places : Entrée, 2 fr.; place réservée, 3 fr. (il n'y en aura que 500). Chaque porteur d'un billet de loterie ne paiera que 1 franc.

CHATEAU D'ASNIÈRES. — Aujourd'hui dimanche, pour la clôture définitive, grand festival, bal d'enfants, grand bal dirigé par Fessart; ascension sur la corde par Piétro Bonno; illuminations splendides de Bied; brillant feu d'artifice.

CASINO DES ARTS, boulevard Montmartre, n° 12, passage Jouffroy. — Aujourd'hui dimanche, grande soirée artistique et musicale, dans laquelle on entendra M. Gozora, Mmes Allard-Blin et Cellini, et deux lauréats du Conservatoire. Scènes comiques de MM. Hervé et Tessier. Prix d'entrée : 1 fr.

SALLE SAINTE-CÉCILE. — Aujourd'hui dimanche, grande fête à la salle Sainte-Cécile. Il suffit de dire ces mots magiques à tous les hommes à la mode et à toutes les jolies femmes de Paris pour remplir cette salle. Il est impossible de trouver ailleurs, au milieu de ce luxe de lumières et de tout ce confortable, plus de gens distingués que n'en réunit chaque fête de MM. Dufort et Désiré. Le prix d'entrée est de 2 fr. par cavalier. Vendredi prochain, grande fête orientale, qu'on pourra à bon droit nommer la fête des surprises.

— SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, n° 9. Aujourd'hui dimanche, à huit heures du soir, *grand Concert populaire*, dans lequel on entendra Mmes Cellini et Petit-Brière, MM. Lamary, Denault, Bady, Joanny et Brasseur.

Chœurs des *Enfants de Lutèce*. Prix d'entrée : 30 centimes.

L'un des Rédacteurs Gérant : ALPHONSE HERMANT.

Bourse de Paris du 6 octobre.

Avant la bourse. — Les spéculateurs réunis ce matin au passage de l'Opéra avaient fait un peu de hausse par suite d'un article rassurant du *Journal des Débats* sur la question de Constantinople. On avait fait 88 15, mais à l'entrée en bourse les offres ont afflué de toutes parts et ont fait fléchir à 87 85.

Bourse. Une heure. — On est parvenu au parquet à faire remonter le 5 0|0 de 87 95 à 88 10, mais la rente était très faible. Il y avait surtout des offres au comptant.

Du reste, il n'y avait aucune nouvelle.

Deux heures.—La rente, après être restée quelque temps à 88, est retombée à 87 85. Les acheteurs craignaient de la baisse pour lundi et cherchent à se débarrasser de leurs rentes.

Trois heures. — La baisse a fait des progrès pour le moment de la clôture, sur le bruit répandu que l'ambassadeur de Turquie à Vienne avait reçu ses passeports. Le 5 0|0 a baissé tout à coup à 87 60, et il reste au plus bas.

On disait aussi qu'une partie des troupes russes qui ont intervenu en Hongrie étaient déjà en marche pour les frontières de la Turquie.

La Banque de France reste sans variations à 2315. Les Quatre-Canaux à 1080. Le zinc de Stolberg à 475. La Vieille-Montagne à 2775

On a fait des bons du Trésor à 5 0|0.

Les Obligations anciennes de la Ville étaient 1270. Les nouvelles de 1140 à 1135. Celles de la Seine à 1091 25.

Les actions du Nord ont fléchi de 2 50 à 425. Strasbourg de 1 25 à 347 50. Nantes de 1 25 à 286 25. Bâle de 1 25 à 100. Versailles (rive droite) de 2 50 à 207 50. Les autres lignes étaient affichées aux cours d'hier.

L'emprunt romain a varié de 77 3|4 à 78. L'emprunt belge de 1840 a fait 97. Le 2 1|2 0|0 belge était à 49 1|8.

Après la bourse, à quatre heures, 87 55.

VALEURS FRANÇAISES.

AU COMPTANT.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Clôture précéd
5 0|0 j. du 22 mars. .	87 95	88 10	87 60	87 60	88 »
4 1|2 0|0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	78 75
4 0|0 j. du 22 mars. .	» »	» »	» »	» »	69 »
3 0|0 j. du 22 déc. . .	55 55	55 55	55 25	55 25	55 55
Action de la Banque.	2315 »	2315 »	2315 »	2315 »	2315 »
Obligations de la Ville	1090 »	1092 50	1090 »	1091 25	1090 »
4 canaux avec prime.	1080 »	» »	» »	1080 »	1180 »
4 can., Act. de jouis...	» »	» »	» »	» »	75 »
Bourgogne, j. d'avril.	» »	» »	» »	» »	940 »
Bourgogne, Act. de j.	» »	» »	» »	» »	57 50
Caisse hypothécaire..	» »	» »	» »	» »	140 »
Mine de la Grand'-Combe.	» »	» »	» »	» »	» »
Zinc Vieille-Montagne	2775 »	» »	» »	2775 »	2775 »

VALEURS ÉTRANGÈRES.

Récép. de Rothschild....	»	»	Belgique, Emp. 1840..	97	»
Emprunt romain.........	78	»	Belgique, Empr. 1842.	»	»
Emprunt d'Haïti.........	»	»	Belgique, Trois 0|0......	»	»
Espagne, dette active...	»	»	Belgique, Banque (1835)	»	»
Dette diff. sans intérêt..	»	»	Deux 1|2 hollandais....	»	»
Dette passive............	»	»	Empr. portugais 5 0|0..	»	»
Trois 3 0|0 1841..........	»	»	Emprunt du Piémont..	870	»
Dr Dette intérieure.......	»	»	Lots d'Autriche.........	380	»

	CHEMINS DE FER.	1er cours.	Dernier cours.	Clôture précédente
COMPTANT.	Saint-Germain,	415 »	415 »	415 »
	Versaillé, R. D.	207 50	207 50	2,0 »
	Versailles, R. G	170 »	170 »	171 25
	Paris à Orléans,	730 »	730 »	730 »
	Paris à Rouen,	525 »	525 »	525 »
	Rouen au Havre,	250 »	250 »	250 »
	Avignon à Marseille.	212 50	210 »	213 75
	Strasbourg à Bâle,	100 »	100 »	101 25
	Du Centre,	290 »	290 »	290 »
	Amiens à Boulogne,	» »	» »	170 »
	Orléans à Bordeaux,	» »	» »	402 50
	Du Nord,	427 50	425 »	427 50
	Paris à Strasbourg,	350 »	347 50	348 75

SPECTACLES DU 7 OCTOBRE 1849.

THÉATRE DE LA NATION. — La Fête du Village voisin, la Fiancée.
THÉATRE-FRANÇAIS. — Adrienne Lecouvreur.
OPÉRA-COMIQUE. — Le Val.
SECOND THÉATRE-FRANÇAIS. — Le Trembleur, l'Eclat de rire.
THÉATRE-HISTORIQUE. — La Guerre des Femmes.
VAUDEVILLE. — Représentation extraordinaire.
VARIÉTÉS. — Le Petit-Pierre, la Rue de l'Homme armé, le Chevalier du Guet, la suite de la Chambre à deux lits, intermède musical.
GYMNASE. — Les Représentants, le Bouquet de violettes, deux actes des Sept billets, Chacun chez soi.
THÉATRE MONTANSIER. — Le Tigre du Bengale, une Fièvre brûlante, la Garde malade.
PORTE SAINT-MARTIN. — Le Livre Noir, l'Etoile.
AMBIGU-COMIQUE. — Piquillo Alliaga.
GAITÉ. — La Sonnette du Diable, Moulin Joli.
FOLIES-DRAMATIQUES. — Le Chevalier de Florvac, l'Ouvrier gentilhomme, Mme Grégoire.
THÉATRE-NATIONAL. — Murat.
THÉATRE-CHOISEUL. — Les Talismans du Diable.
DÉLASSEMENTS-COMIQUES. — Le Congrès de la paix des Ménages, l'Oiseau sur la branche.

PARIS. — Imprimerie centrale des chemins de fer de NAPOLÉON CHAIX et Ce, rue Bergère, 20